Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Vêtement de peau, veuillez visiter :
capvetementpeau.fr/annales-sujets-et-corriges

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

VÊTEMENT DE PEAU

SESSION 2026

AUCUNE ÉPREUVE DISTINCTE D'ARTS APPLIQUÉS ET CULTURES ARTISTIQUES PRÉVUE AU RÈGLEMENT DU CAP VÊTEMENT DE PEAU

Coefficient : Aucun coefficient propre **Durée : 2 heures**

Aucun sujet ni matériel d'épreuve distinct n'est prévu pour cette matière dans le règlement de cette spécialité.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Vérification du cadre réglementaire (20 points)	Dossier Questionnement

Aucune règle de calculatrice propre à cette matière dans cette spécialité.

Ce sujet comporte 2 pages numérotées de 1/2 à 2/2.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

DOSSIER SUJET

RECTIFICATION RÉGLEMENTAIRE RELATIVE À L'ÉPREUVE DEMANDÉE : RÈGLEMENT D'EXAMEN DU CAP VÊTEMENT DE PEAU

Le règlement du CAP Vêtement de peau ne prévoit pas d'épreuve distincte d'Arts appliqués et cultures artistiques. Il ne définit donc ni durée, ni coefficient, ni code d'épreuve, ni sujet national correspondant. Les éléments ci-dessous constituent une vérification documentaire de cette donnée réglementaire et non un sujet d'examen.

PARTIE 1 : Vérification du cadre réglementaire (20 points)

Lecture et interprétation des informations réglementaires fournies

À partir des informations réglementaires rappelées dans le contexte, répondez aux questions suivantes. Aucune connaissance extérieure n'est nécessaire. Cette partie ne constitue pas une épreuve du CAP Vêtement de peau.

Éléments réglementaires relatifs à la spécialité

Élément	Information réglementaire
Unités obligatoires	UP1, UP2, UG1, UG2 et UG3
Épreuve distincte d'Arts appliqués et cultures artistiques	Non prévue
Durée et coefficient propres à cette matière	Aucun
Sujet national spécifique à cette matière	Aucun

Synthèse des données disponibles dans le règlement d'examen

1.1 (4 points) Indiquez si le règlement de cette spécialité prévoit une épreuve distincte d'Arts appliqués et cultures artistiques. Justifiez votre réponse à partir des informations du tableau.

1.2 (4 points) Relevez les cinq unités obligatoires mentionnées dans le tableau.

1.3 (6 points) Expliquez pourquoi il n'est pas possible d'attribuer une durée et un coefficient réglementaires à une épreuve distincte d'Arts appliqués et cultures artistiques pour cette spécialité.

1.4 (6 points) Concluez sur la possibilité de produire un sujet officiel d'examen 2026 pour cette matière dans le cadre du CAP Vêtement de peau, en distinguant une épreuve prévue par le règlement d'un sujet construit hors de ce cadre.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.